

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de ARMENTIERES EN BRIE	Délimitation du tronçon							
	Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Nationale 3	29	+ 830	30		+ 270	2	250	
SNCF Noisy Le Sec à Strasbourg						1	300	

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau



Dominique [Signature]

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DA IACV 102
en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ISLES-LES-MELDEUSES

ARMENTIERES-EN-BRIE

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 99DAIACV102 en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

CHANGIS-SUR-MARNE

29

30

31

32

MONTCEAUX-LES-MEAUX

SAINT-JEAN

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau



Dominique Ottavi